

## RAPPORT ANNUEL ESG - ANNÉE 2022

OBSERVATION DU PROGRES RESPONSABLE ET DU DIALOGUE

*(Rapport rédigé le 19 janvier 2023)*

### SOMMAIRE

- 1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE AVANT JUILLET 2020**
- 2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE**
- 3. CONFLITS D'INTERET**
- 4. DIALOGUE ET ENGAGEMENT**
- 5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE**

#### 1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE AVANT JUILLET 2020

Les Assemblées Générales constituent un rendez-vous annuel permettant d'associer les actionnaires à des choix importants des sociétés.

FLORNOY FERRI applique des principes visant à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC. A cet effet et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, FLORNOY FERRI sera particulièrement vigilante aux résolutions concernant :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Les décisions entraînant une modification des statuts
- La nomination ou le renouvellement de mandataires sociaux
- Les conventions réglementées

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

#### Rapport sur les droits de vote

Dans les cas où FLORNOY FERRI a exercé ses droits de vote au cours de l'exercice social, elle établit un rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel lorsqu'il est établi est disponible sur le site internet de la société, et il précise notamment :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

FLORNOY FERRI a exercé ses droits de vote sur l'année 2022.

Depuis le Juillet 2020, FLORNOY FERRI s'est attaché à y participer activement afin d'honorer sa responsabilité d'actionnaire et de défendre l'intérêt des porteurs des portefeuilles, dans une perspective de création de valeur sur le long terme et d'équilibre entre les différentes parties prenantes.

Cela concerne exclusivement les portefeuilles « Dividende Durable » et « Valeurs Féminines Global » depuis Juin 2020. Il est prévu d'étendre les votes à plus de portefeuilles actions courant 2023.

La Politique de vote vise à présenter les principes guidant l'orientation des votes aux Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles investissent les fonds de FLORNOY FERRI. Elle s'inspire notamment des recommandations du code AFEP-MEDEF et est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion. Un dialogue avec les émetteurs pourra toujours être engagé en amont du vote afin de permettre à ces derniers d'expliquer la pertinence de leurs projets de résolution, aux gérants de clarifier leurs positions, dans un but de promotion des bonnes pratiques de gouvernance.

### **1.1. Périmètre de vote**

FLORNOY FERRI exerce les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille dont elle assure la gestion de manière directe et pour lesquels elle est responsable de leur exercice d'après les règles suivantes :

- Vote systématique si les encours cumulés des OPC gérés représentent, à la date limite de vote par correspondance, plus de 3% du capital des émetteurs, à l'exception de titres que l'équipe de gestion indique vouloir céder. En effet, il semble qu'au-delà de ce seuil, le vote puisse avoir un impact significatif sur les pratiques de l'émetteur.
- Vote spécifique possible en-dehors de cette situation à la demande des gérants. Concernant les sociétés imposant une période de blocage des titres, le vote ne portera que sur un pourcentage de la position, en fonction des instructions du gérant. Le seuil de 3% continuera de s'appliquer à l'intégralité de la position, mais l'option sera laissée au gérant de ne voter que sur une fraction de la position.

### **1.2. Organisation de l'exercice des droits de vote**

L'équipe de gestion des fonds a la charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis. Selon les disponibilités de l'équipe de gestion, FLORNOY FERRI vote selon ces différentes modalités :

- participation physique à l'Assemblée Générale,
- vote par correspondance,
- vote par procuration,
- vote électronique,
- attribution de sa voix au Président.

Depuis Juin 2020, FLORNOY FERRI a souscrit aux services d'ISS, prestataire qui assure un service d'analyse des résolutions présentées au vote. Le gérant connaissant le mieux la société vote en accord avec les principes définis dans la Politique, tout en prenant en compte les circonstances de la société. Le vote est saisi sur la plateforme ISS qui centralise et coordonne les informations transmises par le dépositaire. La Politique de vote est mise à jour annuellement, lors d'un comité des votes rassemblant les gérants qui soumettent des modifications ou des compléments afin de mieux répondre à des situations rencontrées. Le mode courant d'exercice des droits de vote par FLORNOY FERRI est le vote par correspondance. Le gérant peut toutefois décider de participer physiquement à l'Assemblée Générale.

## **2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Au cours de l'exercice 2022, agissant pour le compte des OPC dont elle assure la gestion, FLORNOY FERRI a exercé 83.02% de ses droits de vote en Assemblées Générales et 83.05% du nombre d'éléments à voter. Ces pourcentages sont inférieurs à ceux de l'année 2021 (~93%) et nous n'en sommes pas satisfaits. Ils sont la conséquence de détentions dans une proportion supérieure à 2021 de titres en Norvège et Suisse où notre proxy voter (ISS) a fait face à des problématiques de procurations.

Conformément aux dispositions des articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'AMF, FLORNOY FERRI tient à disposition de tout porteur qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un

émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les OPC gérés atteint le seuil de détention fixé dans la Politique de vote.

### 2.1. Analyse des votes par type de résolution

Nombre de ballots d'assemblées générales	118	
Nombre de votes effectués	98	(83,05%)
Nombre d'éléments total à voter	1868	
Nombre d'élément votés	1568	(83,94%)
Nombre de votes pour	1333	(85,01%)
Nombre de votes contre	109	( 6,95%)
Nombre de votes abstention	7	( 0,45%)
Nombre de votes nuls	2	( 0,13%)
Nombre de votes sur la rémunération des dirigeants	117	( 7,46%)

### 2.2. Analyse des votes d'opposition par type de résolution

Nombre total de votes contre	124	(7,91%)
Compensations hors salaire	40	(2,5%)
Lié à la direction	40	(2,5%)
Capitalization	19	(1,2%)
Routine / business / élection de manager	6	(0,4%)
Environnement	8	(0,5%)
Social	4	(0,2%)

### 2.3. Analyse des votes aux résolutions présentées par des actionnaires minoritaires ou non agréées par le conseil d'administration.

Néant

## 3. CONFLITS D'INTERET

Les droits de vote exercés l'ont été en toute indépendance et dans le souci de préserver l'intérêt des porteurs de parts des fonds concernés. Aucun conflit d'intérêt n'a été relevé au cours de l'exercice 2022.

## 4. DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Dialogue & engagement hors AG FLORNOY FERRI discute des éléments de gouvernance, d'environnement ou encore du social lors des entretiens avec les dirigeants. Nous noterons à titre d'exemples des échanges tenus en 2022 :

### Sur Dividende Durable :

- Sanofi : nous avons échangé avec l'entreprise pharmaceutique française sur deux controverses sévères : Depakine et Zantac. Ainsi que sur la nouvelle stratégie du groupe mettant plus d'emphasis sur le développement durable.
- GSK : nous avons échangé avec l'entreprise pharmaceutique anglaise sur le même sujet du Zantac. Alors que GSK a été plus longtemps propriétaire et commercialisateur du Zantac que Sanofi.
- Reckitt Benckiser : nous avons échangé avec le groupe anglais sur des mauvaises pratiques dans le Marketing et la Publicité jugés mensongers sur le détergent Woolite suite à une action de groupe lancée aux Etats-Unis.
- Allianz : nous avons échangé avec l'assureur allemand sur les conséquences de la pénalité de 6MM\$ reçue par le Department of Justice américain et l'obligation de céder le contrôle de son activité locale de Gestion d'actifs, suite à une défaillance de certains de ses produits vendus comme offrant des garanties en capital.

- Teleperformance : Nous avons échangé avec la société concernant une controverse liée au refus de négocier avec le syndicat UNI sur un certain nombre de sujets relatif au droit du travail. Ainsi que sur les conditions du décès de l'un des employés du groupe sur son lieu de travail. Également sur les conditions de travail en Colombie et dans la modération de contenus pour le compte des grands acteurs des réseaux sociaux, TikTok en l'occurrence.

#### Sur Valeurs Féminines Global :

- GSK : nous avons échangé avec l'entreprise pharmaceutique anglaise sur le même sujet du Zantac.
- Natwest : nous avons échangé avec la banque anglaise suite aux accusations de manipulation des marchés des changes et de taux.
- Santander : nous avons échangé avec le groupe bancaire espagnol au sujet d'une controverse sociale concernant sa filiale brésilienne. Il lui est reproché de mauvaises conditions de travail. L'entreprise se défend de tout mauvais comportement et considère que la procédure judiciaire actuelle n'est que le fait de certains employés dont le groupe s'était séparé pour insuffisances.
- Repsol : nous avons échangé avec l'entreprise pétrolière espagnole Repsol sur la grave pollution générée par la rupture d'un pipeline au Pérou. Qui a gravement souillé les côtes et nu à la biodiversité. Le groupe pétrolier met en cause le bateau chargé du transport mais a travaillé à nettoyer les côtes et indemniser les pêcheurs et gouvernements locaux.
- ENI : Nous avons à nouveau échangé avec la société sur des controverses liées à des plaintes de résidents locaux impactés par des émissions polluantes (liées à l'activité de raffinage en Sicile et au déversement dans un fleuve par un pipeline défectueux au Nigéria) et qui ont amené MSCI à dégrader la controverse en 'drapeau rouge'. Nous avons demandé à la société si des améliorations dans le processus de gestion des risques environnementaux, ont été apportées.

## **5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE**

### **5.1 Quels indicateurs d'impacts ESG sont utilisés par les OPC ?**

FLORNOY FERRI surveille 10 indicateurs d'impact au sein des 4 piliers majeurs que sont l'Environnement, le Social, les Droits Humains et la Gouvernance. Ces données brutes sont extraites de la base MSCI. Nous communiquons au minimum annuellement sur 4 de ces indicateurs qui sont :

#### Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille

Au-delà des fonds précités possédant des filtres ESG actifs, FLORNOY FERRI mesure l'intensité carbone de tous ses fonds grâce aux données MSCI et la compare à celle de leurs indices de référence respectif. A ce jour, tous les fonds actions surperforment l'intensité carbone de leur indice.

Ce résultat s'inscrit en ligne avec la politique ESG de la société de gestion et fait l'objet, à partir de mi-2020 d'une mesure mensuelle à l'occasion des fiches mensuelles de gestion des fonds. Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre Scope 1 (émissions directes) + Scope 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de froid et de chaleur) les plus récemment déclarées ou estimées, normalisées par les ventes en USD, ce qui permet une comparaison entre les entreprises de tailles différentes et s'exprime en (tonnes en équivalents CO<sub>2</sub>/ventes en millions USD). L'indicateur d'impact communiqué est donc l'intensité carbone moyenne du portefeuille, comparée à celle de l'indice de référence.

#### Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif

Indique par « oui » ou « non », à partir de données brutes de MSCI, si l'entreprise a subi des licenciements importants (> 1000 employés ou 10% des effectifs) au cours des trois dernières années. De telles actions peuvent avoir un impact sur le moral et la productivité des employés restant dans l'entreprise et peuvent également entraîner une augmentation de l'attrition. Nous regardons quel est le pourcentage de valeurs détenus dans nos fonds à filtre ESG actifs qui sont concernés par cet indicateur. Nous le comparons ensuite au pourcentage de l'indice de référence du fonds.

## Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Historique juridique sur des cas liés au travail des enfants, exemples répandus ou flagrants de travail des enfants, résistance à l'amélioration des pratiques et critiques de la part d'ONG et / ou d'autres observateurs tiers. MSCI, dont nous tirons ces informations, classe en 4 niveaux la sévérité de ces controverses : vert, jaune, orange et rouge (respectivement aucune controverse, très légère controverse, controverse existante, controverse majeure avérée). Nous retraits ces données pour mesurer le pourcentage de valeurs en vert (aucune controverse) dans le fonds. Cela nous permet de facilement le comparer avec le pourcentage de valeurs en vert dans l'indice.

## Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

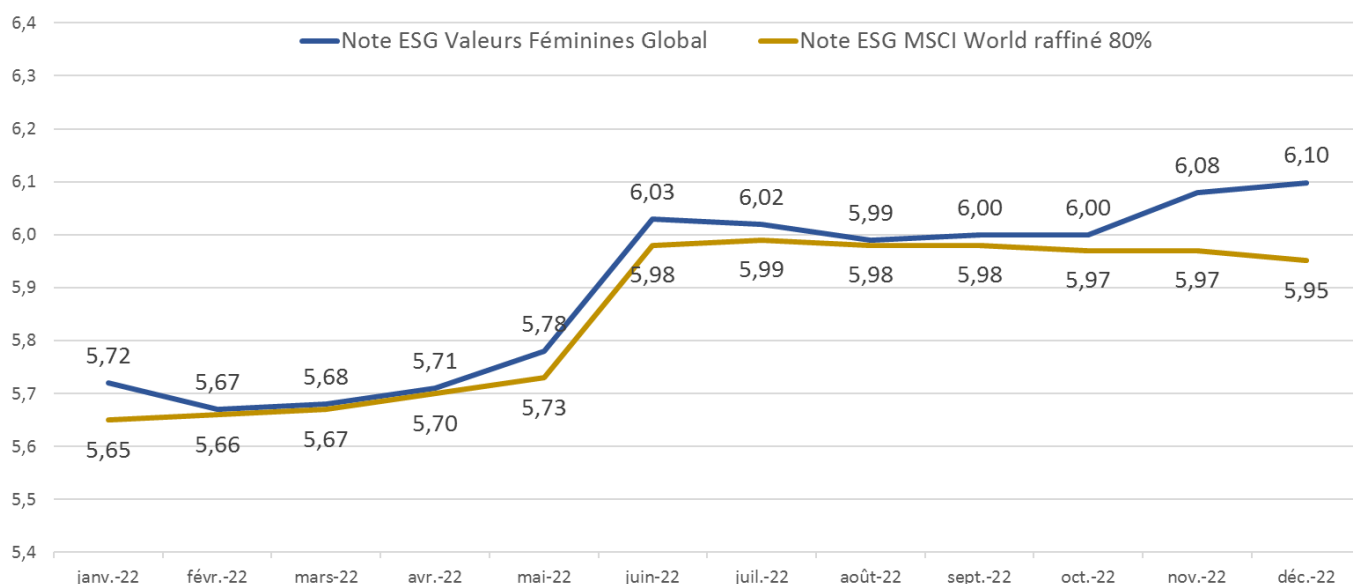
MSCI nous fournit pour, une société donnée et selon le dernier rapport disponible avec cette donnée, le pourcentage de membres du conseil de surveillance ou, à défaut, du conseil d'administration qui sont des femmes (nombre de femmes membres du conseil / nombre total des membres du conseil). Nous comparons ensuite ce pourcentage à celui de l'indice de référence du fonds

## 5.2 Valeurs Féminines Global

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne : 97.8%

	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Note ESG Valeurs Féminines Global	5,72	5,67	5,68	5,71	5,78	6,03	6,02	5,99	6,00	6,00	6,08	6,10
Note ESG MSCI World raffiné 80%	5,65	5,66	5,67	5,70	5,73	5,98	5,99	5,98	5,98	5,97	5,97	5,95
	0,07	0,01	0,01	0,01	0,05	0,05	0,03	0,01	0,02	0,03	0,11	0,15

## Notation ESG



	Taux de couverture	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Valeurs Féminines Global Moyenne E	96,0%	6,38	6,14	6,15	6,19	6,20	6,33	6,24	6,09	6,16	6,37	6,42	6,37
MSCI World raffiné Moyenne E		6,57	6,59	6,60	6,62	6,64	6,67	6,68	6,69	6,68	3,69	6,55	6,71
Valeurs Féminines Global Moyenne S	96,0%	5,53	5,63	5,54	5,54	5,63	5,58	5,53	5,59	5,50	5,42	5,42	5,61
MSCI World raffiné Moyenne S		5,45	5,46	5,47	5,50	5,51	5,56	5,57	5,55	5,55	5,55	5,43	5,53
Valeurs Féminines Global Moyenne G	96,0%	5,94	5,88	5,98	6,04	6,12	6,58	6,55	6,49	6,56	6,55	6,00	6,59
MSCI World raffiné Moyenne G		5,66	5,68	5,70	5,73	5,80	6,39	6,39	6,39	6,40	6,38	5,66	6,39

## Indicateurs d'impact (Dec 2022)

	Tx couverture ESG													
	nombre de titres	par pondération	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Impact Intensité carbone VFG	96,0%	97,8%	169,96	229,92	221,83	214,14	230,70	170,09	128,54	173,09	174,73	126,81	124,28	120,63
Impact Intensité carbone MSCI			185,58	179,08	179,68	179,16	176,47	187,57	184,73	184,74	182,37	177,67	175,84	177,36
Impact Labor major layoff VFG	96,0%	97,8%	22,40	25,30	23,40	22,40	22,10	20,20	16,50	14,20	12,90	12,50	13,00	13,70
Impact Labor major layoff MSCI			11,80	11,40	11,50	11,40	11,30	11,40	11,60	11,60	11,60	11,60	11,90	11,80
Impact Female director VFG	82,0%	85,7%	41,93	41,74	41,42	42,84	42,27	41,91	41,64	40,71	41,04	42,23	42,37	42,79
Impact Female director MSCI			29,60	29,70	29,80	30,10	30,50	31,10	31,10	31,20	31,30	31,40	31,50	31,60
Impact Labor rights child VFG	94,0%	97,3%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Impact Labor rights child MSCI			98,90	98,80	98,90	99,20	99,10	98,70	98,90	99,10	99,00	99,10	99,10	98,90

I. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille  
Portefeuille = 120,63 / MSCI World = 177,36

II. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif  
Portefeuille = 13,70% / MSCI World = 11,80%

III. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants  
Portefeuille = 100,00% / MSCI World = 98,90%

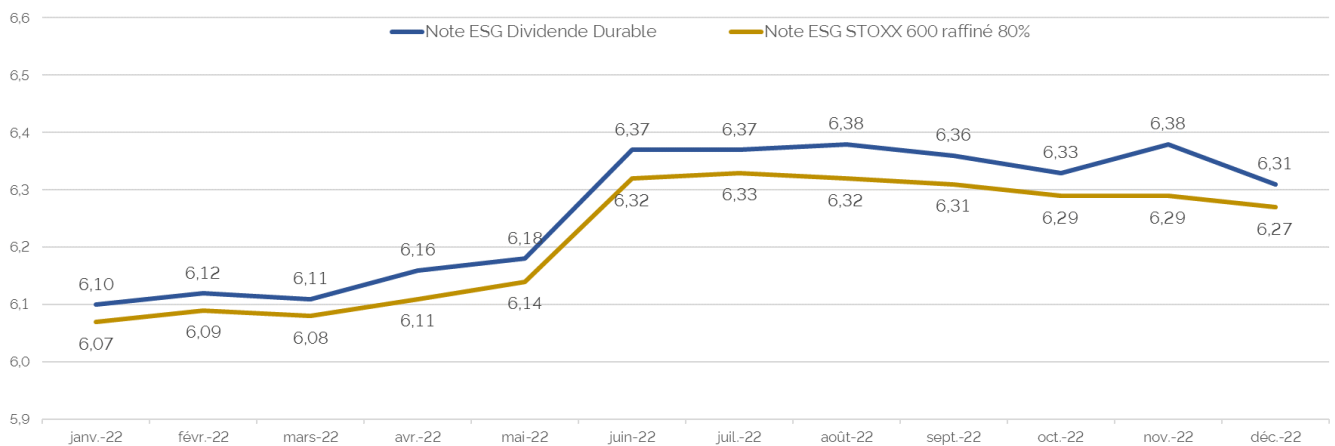
IV. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance  
Portefeuille = 42,79% / MSCI World = 31,60%

## 5.3 Dividende Durable

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne = 97,0%

	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc.-22
Note ESG Dividende Durable	6,10	6,12	6,11	6,16	6,18	6,37	6,37	6,38	6,36	6,33	6,38	6,31
Note ESG STOXX 600 raffiné 80%	6,07	6,09	6,08	6,11	6,14	6,32	6,33	6,32	6,31	6,29	6,29	6,27
	0,03	0,03	0,03	0,05	0,04	0,05	0,04	0,06	0,05	0,04	0,09	0,04

### Notation ESG



		janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
<b>Environnement</b>		<b>Taux de couverture</b>											
Dividende Durable Moyenne E	100,0%	7,08	7,11	7,14	7,19	7,25	7,05	7,04	6,73	6,73	6,8	6,75	6,77
STOXX 600 raffiné Moyenne E		6,91	6,94	6,89	6,91	6,9	6,9	6,96	6,98	7,01	7,03	7,01	6,99
<b>Social</b>													
Dividende Durable Moyenne S	100,0%	5,9	5,96	5,92	5,93	5,93	5,96	5,95	5,83	5,89	5,85	5,91	5,94
STOXX 600 raffiné Moyenne S		5,72	5,75	5,74	5,76	5,75	5,72	5,73	5,67	5,67	5,65	5,64	5,61
<b>Gouvernance</b>													
Dividende Durable Moyenne G	100,0%	5,79	5,82	5,86	5,97	6,01	6,51	6,53	6,59	6,53	6,45	6,52	6,43
STOXX 600 raffiné Moyenne G		6,22	6,24	6,26	6,3	6,38	6,89	6,88	6,89	6,87	6,84	6,83	6,85

## Indicateurs d'impact (Dec 2022)

	Tx couverture ESG		Tx couverture ESG											
	nombre de titres	par pondération	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Impact Intensité carbone Div. Durable	100,0%	100,0%	101,09	108,67	100,09	105,52	108,08	107,13	108,99	117,8	112,68	117,64	116	115,54
Impact Intensité carbone STOXX 600			121,34	114,08	119,22	117,9	115,58	120,5	117,78	116,26	110,24	106,11	104,47	108,68
Impact Labor major layoff Div. Durable	87,5%	92,1%	25,00	22,60	22,20	22,40	22,30	21,40	22,20	17,10	18,20	18,50	19,00	16,80
Impact Labor major layoff STOXX 600			13,70	13,50	13,80	13,70	13,70	13,70	13,70	14,00	13,30	13,00	13,20	12,50
Impact Female director Div. Durable	100,0%	100,0%	39,07	39,36	40,32	41,21	41,37	41,02	41,32	40,00	40,40	41,07	41,33	41,76
Impact Female director STOXX 600			37,20	37,40	37,50	39,90	38,60	38,60	38,60	38,70	38,90	38,90	38,90	38,80
Impact Labor rights child Div. Durable	100,0%	100,0%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Impact Labor rights child STOXX 600			94,20	94,20	94,50	95,00	94,80	94,80	95,50	95,50	95,70	96,00	95,70	95,70

V. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille  
Portefeuille = 115.54 / Stoxx Europe 600 = 108.68

VI. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif  
Portefeuille = 16,80% / Stoxx Europe 600 = 12,50%

VII. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants  
Portefeuille = 100,00% / Stoxx Europe 600 = 95,70%

VIII. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance  
Portefeuille = 41,76% / Stoxx Europe 600 = 38,80%